

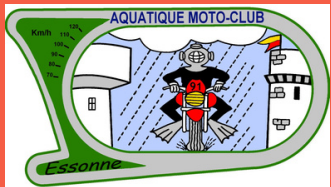


⚡

INTERMEDIAIRE SAUMUR

VIREE SUR LA LOIRE
AVEC LES AQUATIQUES

⚡



Samedi 1 er et dimanche 2 juin 2024
rendez-vous à la Base Nautique Claude Baroux, 14 Rte de Gennes,
49400 Saumur (Coordonnées GPS : N 47° 16' 31.995" / E 0° 6' 44.928")



REGLEMENT PARTICULIER



ETAPE INTERMEDIAIRE NATIONALE ET INTERNATIONALE

CHAMPIONNAT DE FRANCE TOURISME

« VIREE SUR LA LOIRE AVEC LES AQUATIQUES »

A SAUMUR (49) du 1 juin au 2 juin 2024

Article 1 :

Le Moto Club de Linas-Montlhéry organise du samedi 1 juin au dimanche 2 juin 2024 à SAUMUR (49 - Maine-et-Loire), une étape intermédiaire du championnat de France Tourisme intitulée «Virée sur la Loire avec les Aquatiques» ouverte aux licenciés FFM ou non.

Lieu de rendez-vous à la Base Nautique Claude Baroux, 14 Rte de Gennes, 49400 Saumur (Coordonnées GPS : N 47° 16' 31.995'' / E 0° 6' 44.928'')

Article 2 :

Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers titulaires d'une licence FFM en cours de validité ou non titulaire d'une licence FFM, Français ou Etrangers, de véhicules de la catégorie « motocycles » homologués et conformes à la réglementation en vigueur immatriculés et assurés.

Seuls les détenteurs d'une licence FFM (NTO) en cours de validité peuvent prétendre aux différents résultats du Championnat de France de Tourisme.

Les organisateurs ouvrent cette épreuve à des personnes non licenciées mais ces dernières ne pourront prétendre à figurer aux divers classements établis ni aucun avantage réservé aux licenciés.

La priorité est donnée aux licenciés FFM.

Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions.

Article 3 :

Cette étape intermédiaire compte pour le Championnat de France de Tourisme.

Pour participer et être classé au championnat de France FFM 2024, chaque participant devra présenter sa licence FFM 2024, ainsi que son carnet de pointage.

Article 4 :

Le contrôle d'arrivée sera ouvert le samedi 1 juin 2024 de 9h30 à 17h00 à la base nautique Claude Baroux, 14 Rte de Gennes, 49400 Saumur.

Article 5 :

Au contrôle, chaque participant devra présenter son permis de conduire, son assurance, la carte grise du véhicule, un casque conforme au code de la route et des gants homologués. Celui-ci s'engage également à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade.

Article 6 :

La participation pour l'activité du weekend est fixée à 135 € par personne + 10 € pour les non-licenciés.

ATTENTION le nombre de participants est limité à 50.

Le tarif inclus :

- Un café d'accueil.
- Repas du midi avec apéro (Kir pamplemousse avec amuses bouches).

Avec un four ambulant réalisation par les bateliers de la Loire de 5 fouées (spécialités de la région). (Plat: rillettes, mogettes, beurre aillé + fromage chèvre et miel + dessert: confitures fraise, abricot et Nutella). 1 boisson (au choix) + 1 café

- Un bar payant est prévu sur place avec :

- Vin rouge Champigny
- Bière
- Orangina
- Coca
- Eau
- Crémant de Loire

- Balade en Toue sur la Loire (Nombre de place limité à la capacité d'embarquement d'une durée de 1h15.

- Balades d'1h30 dans la région avec à la fin une visite pédestre d'un parcours troglodyte (durée 30 minutes) avec une ancienne rue commerçante souterraine sculptée dans la terre et bien d'autres choses surprenantes.

- L'hébergement du samedi soir au Centre International de Séjour de Saumur / Île d'Offard avec fourniture des draps de lits. Les serviettes de toilettes ne sont pas fournies.

- L'apéro avant le diner
- Le repas du soir avec vin à discrétion.
- Le petit déjeuner.

- Balade du dimanche matin par les petites routes pour rejoindre un domaine viticole où il y sera prévu une visite et dégustation.

- Le repas du dimanche midi sera au domaine viticole prévu sans alcool mais possibilité d'en avoir à la vente sur place sans engagement de la responsabilité des organisateurs.

Article 7 :

Le pointage des carnets de Tourisme se fera lors du contrôle à l'arrivée et pointage de la case "balade" le samedi soir lors du repas.

Le kilométrage de toute personne quittant la balade avant le samedi soir ne pourra être validé.

Article 8 :

Les réclamations doivent être faites suivant les dispositions du règlement du CFT 2024 et être adressées à la commission Tourisme.

Article 9 :

Les participants préalablement inscrits et qui ne seront pas présents à la manifestation (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à une quelconque indemnité. En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation.

Article 10 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnités.

Article 11 :

Afin de faciliter la tâche des organisateurs, les inscriptions doivent parvenir au plus tard le mercredi 15 mai 2024 accompagnées du règlement pour être prises en compte.

Article 12 :

L'activité du week-end est limitée à 50 personnes. Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur arrivée. (**Cachet de la poste faisant foi**). Nous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

Article 13 :

Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de cette balade. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, celle de leur véhicule et de leur voix par les organisateurs sur tous supports papier, graphique, vidéo numérique etc. et ce sans limitation de durée.

Article 14 :

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de tout bien personnel, si les faits sont indépendants de l'organisation.

Article 15 :

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la Responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsable.

Le Moto-Club de Linas Montlhéry est couvert par une police d'assurance Responsabilité civile organisateur manifestation auprès de Marsh SAS par le biais de son affiliation à la FFM.

Article 16 :

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement, le règlement intérieur du centre nautique, du centre d'hébergement et à se conformer aux directives des organisateurs.

Montant de l'inscription :

135 € par personne jusqu'au 15 mai 2024 + 10 € pour les non licenciés.

155 € par personne dès le 16 mai 2024 + 10 € pour les non licenciés.

Chèque à l'ordre de « Moto club de Linas Montlhéry » et à envoyer à :

M. COIGNARD Serge
39 voie Romaine
49400 Distré

Visa club

Visa ligue
Ile de France

le 05/03/2024

**LIGUE MOTOCYCLISTE
ILE DE FRANCE**
6, rue du 8 mai 1945
91470 LIMOURS
Tél. : 01 64 90 48 45
liguemoto.idf@wanadoo.fr

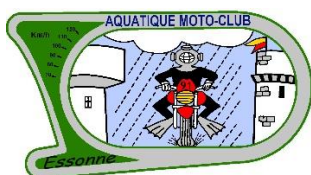
Visa ligue
Pays de Loire

05 mars 2024

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
**LIGUE
PAYS
DE LA LOIRE**

Visa FFM

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
74 Av. Parmentier
75011 Paris
01 49 23 77 00
ffm@moto.com



Ligue motocycliste d'Ile-de-France





SAMEDI MATIN

- **9h30:** Accueil des participants avec un café
- **11h00:** Départ pour une balade d'une heure 30 (groupe 2) dans la région. Ce groupe fera à 16h15 une visite d'un parcours troglodyte (durée 30 minutes) avec une ancienne rue commerçante souterraine sculptée dans la terre et bien d'autres choses surprenantes.
<https://angerslumiere.blogspot.com/2016/09/le-parcours-troglodytique-de-souzay.html?m=1>
- **11h00 à 12h15:** Balade en Toue (Nombre de place limité à la capacité d'embarquement - groupe 1).
<http://www.saumuretlesbateauxde.site.w.fr/>
- **11h45 à 14h30:** Repas du midi avec apéro (Kir pamplemousse avec amuses bouches).
- Avec un four ambulant réalisation par les bateliers de la Loire de 5 fouées (spécialités de la région). (Plat: rillettes, mogettes, beurre aillé + fromage chèvre et miel + dessert: confitures fraise, abricot et Nutella). 1 boisson (au choix) + 1 café
- Un bar payant est prévu sur place avec : Vin rouge Champigny, Bière, Orangina, Coca, Eau, Crémant de Loire



SAMEDI APRES MIDI

- **13H45:** (Groupe 3) Départ pour une balade d'une heure 30 dans la région avec en fin une visite d'un parcours troglodyte (durée 30 minutes) avec une ancienne rue commerçante souterraine sculptée dans la terre et bien d'autres choses surprenantes.
- **14h15:** (groupe 1) Départ pour une balade d'une heure 30 dans la région avec en fin une visite d'un parcours troglodyte (durée 30 minutes) avec une ancienne rue commerçante souterraine sculptée dans la terre et bien d'autres choses surprenantes
- **14H30 à 15H45:** Balade en Toue (Nombre de place limité à la capacité d'embarquement - groupe 2).
- **16h15:** (groupe 2) Départ pour une balade pour la visite d'un parcours troglodyte (durée 30 minutes) avec une ancienne rue commerçante souterraine sculptée dans la terre et bien d'autres choses surprenantes
- **16H15 à 17H30:** Balade en Toue (Nombre de place limité à la capacité d'embarquement - (groupe 3)



SAMEDI SOIR

Hébergement en chambres accessibles à partir de 18h00 composées de :

- 2 lits simples attribués aux « cas particuliers » sur demande
- 3 lits simples
- 4 lits simples
- 5 lits simples
- 8 lits simples

Des regroupements se feront par moto club.

Hébergement au Centre International de Séjour de Saumur / Île d'Offard
Fourniture des draps de lits. Les serviettes de toilettes ne sont pas fournies.

19h00 à 19h30: Apéritif

19h30: Repas (entrée, plat, dessert, fromage et boissons (vin, eau, soft, café à volonté mais à discrétion)



DIMANCHE



7h30 à 8h45: Petit déjeuner

9h00: départ pour une balade d'une heure et demie

11h00: Visite et dégustation dans un domaine viticole

12h00: Repas dans le domaine viticole. Paella exécutée sur place par un traiteur local. Le repas est prévu sans alcool mais possibilité d'en avoir à la vente sur place sans engagement de la responsabilité des organisateurs

bye
bye

INFORMATIONS

Pour le samedi 1 juin possibilité de visiter en autonome :

À proximité :

- Musée du champignon
- Pierre et lumière
- Les jardins du Puygirault
- Visite caves Akerman

<https://www.musee-du-champignon.com/>
<https://www.pierre-et-lumiere.com/>
<https://www.jardins-du-puygirault.com/>
<https://www.ackerman.fr/>

Plus loin:

- Château de Saumur
- Château de Brézé
- Manoir de Launay
- Abbaye de Fontevraud

<https://www.chateau-saumur.fr/>
<https://www.chateaudebreze.com/>
<https://manoirdelaunay.com/>
<https://www.fontevraud.fr/>

Sur Saumur :

- - Musée des blindés
- - Musée de la cavalerie
- - Musée du moteur

<https://www.museedesblindes.fr/>
<https://www.musee-cavalerie.fr/>
<https://www.museedumoteur.fr/>



